

Une taxe foncièrement croissante

Date : 21 mars 2018

Pour la 3^{ème} année consécutive, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui se réunit en cette fin de semaine s'apprête à voter pudiquement une modeste « **augmentation d'un point** » de la taxe foncière sur les propriétés bâties.



Serait-ce pour mieux nous éclairer qu'il varie si volontiers les éclairages au fil du temps ?...

Voici le rappel de ce qu'il nous a jusqu'à présent indiqué :

- au budget 2016, que l'augmentation représentait 15 euros par « foyer »
- avant d'approuver le budget 2017, qu'elle aura finalement représenté 16,50 euros par « ménage »
- au budget 2017, qu'elle représenterait de l'ordre de 10 euros par « habitant »

Or, il est clair que le poids par "*habitant imposable*" est largement supérieur au poids par "*habitant tout court*" et il suffit de consulter les définitions de l'INSEE pour comprendre que dans un « ménage » il y a assez souvent plusieurs « foyers » fiscaux (exemple d'un couple pacsé).

J'ai donc hâte de savoir comment le Conseil départemental va très exactement nous présenter la note pour cette année 2018.

Dans tous les cas, ce n'est pas la peine de se mentir... voici l'exacte augmentation en pourcentage du taux de la part départementale de cette taxe foncière :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Année	Taux	Points	%	% cumulé
2015	16,90			
2016	17,90	+ 1	5,91	5,91
2017	18,90	+ 1	5,59	11,83
2018	19,90	+ 1	5,29	17,75

Rien que ça... :-)